

COMMUNIQUE DE PRESSE 10 juin 2008

NON à la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie

Dans le cadre de la RGPP – Révision Générale des Politiques Publiques – et sous couvert de regroupement, le gouvernement impose la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie. Cette fusion a pour but de faire disparaître les deux établissements pour ne créer qu'un opérateur unique.

Cette décision, arrêtée le 29 mai 2008, au terme d'un processus opaque, sans concertation, ni avec les scientifiques ni avec les représentants des personnels, a pour conséquences immédiates :

- **le changement de statut du Palais de la découverte** d'EPSCP (Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel) en EPIC (Etablissement Public Industriel et commercial),
- **la remise en cause de l'allocation de budgets**, promis de longue date, nécessaires à l'aménagement d'espaces et à la mise en œuvre de la première phase de rénovation.

Cette fusion met un terme à l'existence même du Palais de la découverte dans sa forme actuelle et avec les spécificités qui font son succès depuis 70 ans.

La forme juridique : EPIC, du nouvel établissement implique des changements fondamentaux pour le statut des personnels du Palais de la découverte. Cet aspect primordial n'a pas été correctement pris en compte par les deux ministères et n'a fait l'objet d'aucune consultation. En conséquence de nombreuses questions restent en suspend : Comment intégrer les fonctionnaires dans le nouvel établissement ? Comment traiter le cas des moniteurs et des vacataires ?

Le personnel du Palais de la découverte est donc plus que jamais déterminé à poursuivre ses actions contre cette décision prise dans l'urgence et qui place en priorité la création d'un nouvel établissement avant la mise en place d'un projet scientifique et de fonctionnement.

Un second aspect majeur est à prendre en compte dans les difficultés que doit affronter le Palais de la découverte : le manque de moyens financiers nécessaires à sa rénovation. Ironie du sort ? Le ministère de la culture, depuis le 29 mai, remet en cause l'attribution de budgets promis pour la mise en place du projet de rénovation.

Par ailleurs, ce même ministère impose le déménagement de certains des espaces du Palais de la découverte dans le but d'agrandir la surface du Grand Palais. Ce chantier qui devait être financé par son commanditaire, ampute le Palais de la découverte d'une partie de ses activités, le contraignant à puiser sur ses fonds propres.

Paradoxalement, au moment où le Palais de la découverte est victime de ces attaques, il enregistre des records d'affluence et la communauté scientifique se mobilise en sa faveur. Son personnel se trouve donc conforté pour poursuivre et développer ses actions de mobilisation avec :

- **Une motion sera déposée mardi 10 juin 2008 lors du Conseil d'Administration du Palais de la découverte demandant impérativement l'annulation de la fusion**
- **proposition de mise en œuvre d'une nouvelle démarche pour ce projet garantissant l'identité du Palais de la découverte**
- **occupation permanente du bâtiment et gratuité ponctuelle**

Contact presse : contactpressepalais@yahoo.fr / 06 61 48 01 63